

Image not found or type unknown



Pension alimentaire, quand en arrêter le paiement

Par **liseron**, le **26/03/2008** à **16:57**

Bonjour, ma fille qui va avoir 25 ans et a encore 1 année d'études à faire si tout va bien cette année, perçoit une pension alimentaire de son père. Elle vit avec un garçon salarié et attend un enfant. Son père a t il le droit d'arrêter sa pension alimentaire.
Merci pour la réponse

Par **Visiteur**, le **26/03/2008** à **17:50**

Bonsoir,
Généralement le juge indique lorsqu'il rend son jugement jusqu'à quand doit être versée la pension alimentaire. Très souvent le versement d'une pension alimentaire prend fin lorsque l'enfant devient majeur, mais lorsque ce n'est pas précisé l'enfant est considéré à la charge de son parent tant qu'il poursuit ses études, ou s'il est au chômage ou encore s'il est handicapé.
Je pense en outre qu'à partir du moment où elle est "en ménage" la pension peut prend fin.
A vous faire confirmer par votre avocat